



INTERCO
JUSTICE

Pour adhérer à la
CFDT :



 @interco_cfdt

 /intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

17 février 2026

Déclaration liminaire Comité social d'administration centrale 17 février 2026

Madame la secrétaire générale
Mesdames, messieurs les membres du CSA-AC

A l'ordre du jour de ce premier CSA de l'année pour l'administration centrale, figure un sujet d'ampleur : **Évolutions d'organisation de l'administration centrale – méthode et calendrier.**

En effet, l'annonce d'une [transformation de l'administration centrale](#) a été lancée en décembre 2025 pour une mise en œuvre sur l'année 2026 :

- Réflexion relative à la transformation de la **direction des services judiciaires** (DSJ) en direction générale des services judiciaires, avec **création d'une direction chargée des usagers et des victimes** ;
- Evolution des missions et responsabilités du **secrétariat général** en **matière numérique et immobilière.**

Depuis, les **inquiétudes des agents montent** et les questions multiples émergent face à des interrogations sans interlocuteur en capacité d'y répondre, alors que les échéances de ces réorganisations sont annoncées à très brève échéance dans certains services et qu'il est demandé aux agents de se positionner sur leurs souhaits sur la base d'informations très parcellaires

Au regard de la gestion chaotique de certains projets de réorganisations et de conduite du changement au sein de l'administration centrale, **la CFDT** a de quoi aussi être inquiète... En effet, lorsque nous constatons l'absence de prise en compte des remontées des organisations syndicales lors de la séance du groupe de travail du 23 janvier 2026 sur la mise en place **d'astreintes au sein des DIT/DIR SG**, **la CFDT** s'interroge activement sur la méthodologie proposée pour les nouveaux changements majeurs en administration centrale avec un calendrier très resserré...

La CFDT vous l'indique d'ores et déjà : nous n'attendons pas un groupe de travail proposé aux organisations syndicales afin de cocher la case « dialogue social » mais une **réelle concertation** avec des réponses précises apportées à nos questions, et dans le respect des engagements pris lors de la signature en septembre 2025 de [l'accord ministériel relatif à la qualité de vie et des conditions de travail au ministère de la Justice \(QVCT\)](#).

Et d'ailleurs, concernant la mise en œuvre effective de cet accord QVCT, il y a encore beaucoup à faire en administration centrale.

A commencer par la **gestion des ressources humaines.**

La CFDT vous a signalé, pour les fonctionnaires, l'absence **de mise en œuvre du réexamen quadriennal d'IFSE** (primes) sur l'année 2025.

Et sur ce sujet, la revalorisation générale IFSE des personnels administratifs des corps communs ne saurait en aucun cas éluder les mesures individuelles de réexamen prévues par les textes !

La CFDT dénonce également l'**absence de revalorisation IFSE** des autres corps communs gérés par le secrétariat général, notamment la **filière sociale.**

Désormais **la CFDT attend que vous vous engagiez** en nous annonçant des dates tant pour la mise en œuvre de ce réexamen, de façon rétroactive pour l'année 2025, que pour la revalorisation de la filière sociale.

Concernant le **référentiel de rémunérations des contractuels**, vous nous avez indiqué que les travaux étaient toujours en cours.

De la même façon, **la CFDT** attend la date de publication de ce référentiel car **l'opacité sur la fixation et les modalités de revalorisation triennale des rémunérations n'est plus tolérable**, a fortiori avec la [directive européenne sur la transparence salariale](#) qui doit être transposée dans le droit français avant le 7 juin 2026.

Et sur la **filière numérique**, **la CFDT** exige aussi dans ce cadre le respect du [référentiel de rémunération](#), mis à jour par la circulaire n°6434/SG de la Première ministre du 3 janvier 2024.

Pour les agents en **contrat à durée déterminée**, il est également impératif d'avoir une lisibilité anticipée sur la possibilité et les modalités de renouvellement ou les perspectives de CDI.

Par exemple, quelles sont les perspectives pour les infirmiers contractuels dans les DIR-SG ?

Par ailleurs, sur certaines **situations individuelles**, **la CFDT** souhaite aussi dénoncer des **pratiques RH inacceptables au secrétariat général** et totalement irrespectueuses, non seulement des textes, mais aussi des agents :

- **Suite à la fin d'un détachement et une réintégration**, une attachée d'administration est en attente depuis plus de 5 mois d'une affectation sur un poste au ministère : aucun poste proposé par l'administration, aucun poste attribué malgré la 15aine de candidatures spontanées de l'intéressée sur les campagnes de mobilité et même aucun ordinateur justice mis à disposition pour avoir accès à l'outil mobilité sur harmonie !
- **Pour les agents déclarés inaptes** à leurs fonctions : la mise en œuvre de la PPR (période de préparation au reclassement) est très poussive et en matière de reclassement, il est indiqué aux agents qu'il leur appartient de trouver un poste eux-mêmes !

Au-delà de l'absence d'accompagnement, il est intolérable pour **la CFDT** d'inverser les obligations à la charge de l'administration !

Dans cette instance, figurent également à l'ordre du jour :

- **la création d'un emploi de chef de service des ressources humaines au sein de la direction des services judiciaires** ;
- **le plan de formation du Secrétariat Général pour 2026** : avec dans les 8 thématiques prioritaires, la professionnalisation de la filière RH.

La CFDT espère vivement que cela contribuera à progresser dans la gestion globale RH encore très approximative et lacunaire dans de nombreux services...

Sur la formation, **la CFDT** attend également un bilan précis de la formation sur l'année 2025 et sera attentive à ce que cette question ne soit pas la variable d'ajustements de restrictions budgétaires.

Enfin, concernant les travaux annoncés sur la **charte des temps de l'administration centrale** très ancienne ([règlements d'organisation du temps de travail](#)), **la CFDT** prend note que l'agenda social prévoit enfin un premier groupe de travail le 18 mars 2026.

Sur l'ensemble des sujets, **la CFDT** restera toujours et encore mobilisée pour préserver et améliorer le quotidien des agents.

Les représentants au CSA-AC :

Jean-Jacques Rédarès, Elisabeth Matias, Maryne Macle,
Jean-Philippe Pinho, Anne-Laure Héroguel, Emmanuelle François,

Pour nous contacter : synd-cfdt-ac@justice.fr – tél : 01.46.34.78.56